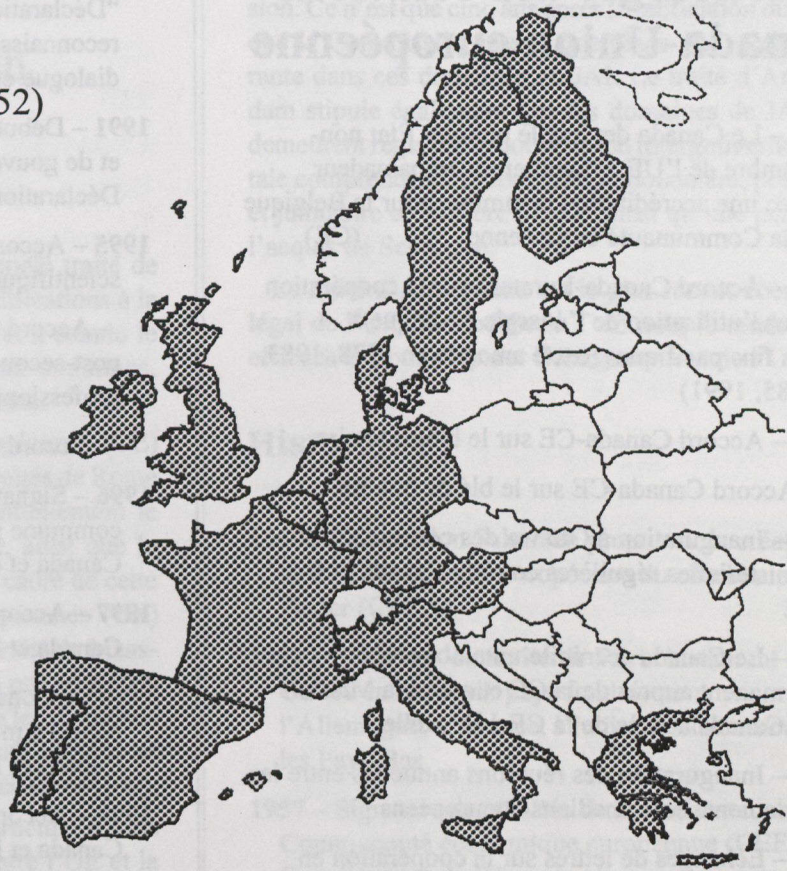


L'Union européenne

- Allemagne (adhésion en 1952)
- Belgique (1952)
- France (1952)
- Italie (1952)
- Les Pays-Bas (1952)
- Luxembourg (1952)
- Danemark (1973)
- Irlande (1973)
- Royaume-Uni (1973)
- Grèce (1981)
- Espagne (1986)
- Portugal (1986)
- Autriche (1995)
- Finlande (1995)
- Suède (1995)



Avant-propos

Ce manuel des structures, opérations et institutions de l'Union européenne (UE) se veut un guide pratique qui, nous l'espérons, sera particulièrement utile pour les Canadiens désireux d'interagir avec l'UE. Il dresse un tableau général des informations techniques et théoriques nécessaires à une bonne compréhension de l'UE.

Les première et deuxième parties fournissent quelques données de base relatives à l'évolution de l'UE, ainsi qu'une introduction sommaire à ses institutions et organes centraux tels qu'établis dans le traité sur l'Union européenne (TUE) de 1992.

La troisième partie touche, de façon plus détaillée, les structures et modes de fonctionnement des trois institutions législatives que sont le Conseil de l'Union européenne, la Commission européenne et le Parlement européen. Dans cet esprit, sont traitées leurs responsabilités et la portée de leur autorité dans le processus législatif, leurs structures internes et leur organisation, ainsi que leurs relations mutuelles avec les autres institutions et organes centraux de l'UE.

La quatrième partie concerne les processus législatifs de la Communauté européenne. Le rôle de chacune des institutions, de même que les différentes procédures existant dans le cadre communautaire sont alors présentés.

La cinquième partie porte sur la nature et l'envergure de la personnalité extérieure de la Communauté, particulièrement au regard de sa politique commerciale commune. Cette partie contient également une section portant sur le lobbying de tiers ayant partie liée, réelle ou potentielle, avec certaines politiques ou mesures des différentes composantes de la structure institutionnelle de l'UE.

La Conférence intergouvernementale (CIG), tenue à Amsterdam en juin 1997, a conduit à la signature du traité d'Amsterdam en octobre de la même année. En conséquence, le mandat et le mode d'opération des principales institutions de l'UE en ont été affectés. Au moment de publier ce manuel, il n'existait pas encore de texte consolidé et entièrement agréé qui comprenne toutes les révisions du TUE dans un système à numérotation unique. Nous regrettons toute confusion qui pourrait résulter de cette situation.

Ce manuel est un document de travail publié, sous la seule autorité de la Mission du Canada auprès de l'Union européenne, pour usage officiel seulement. Il ne reflète en aucun cas les vues du gouvernement du Canada.